

Publié le 07/08/2024

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf.: P328_2024

Date: 02/08/2024

OBJET: PLH 2022-2027: Délégation des aides à la pierre - Attribution des aides de l'ANAH et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en faveur des propriétaires privés réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement

Exposé

L'amélioration et la rénovation énergétique du parc privé constituent une priorité du Programme Local de l'Habitat 2022-2027, adopté en conseil communautaire le 1er mars 2022.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État, par son article 61, de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale, la gestion de ses aides à la pierre qui concourent à la mise en œuvre de leur Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette délégation permet notamment d'instruire et d'attribuer les aides que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) mobilise en faveur de la rénovation du parc privé.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a donc signé une convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2023-2028, afin d'accompagner les propriétaires privés dans leur projet de rénovation de leur logement.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a adopté une politique de soutien à la rénovation des logements privés, destinée à proposer des aides complémentaires aux aides nationales dont celles proposées par l'ANAH.

Dans ce cadre, l'instruction des dossiers déposés par les propriétaires privés figurant dans la liste annexée, a permis de confirmer leur éligibilité aux aides de l'Agence au regard du règlement général de l'ANAH et/ou au dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'agglomération du Cotentin.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20240807-P328_2024-AR

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu la délibération n°DEL2022_009 du 1^{er} mars 2022 relative à l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°DEL2024_014 du 8 février 2024 relative au soutien aux habitants dans l'amélioration et la rénovation énergétique de leur logement dans le cadre du PLH 2022-2027,

Considérant les conventions de délégation de compétences et de gestion des aides à l'habitat privé signées avec l'Etat et l'Anah le 1^{er} juin 2023,

Considérant le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Décide

- D'attribuer les aides de l'ANAH et les aides de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au profit des propriétaires mentionnés en annexe de la présente décision et en autoriser le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **De dire** que les crédits afférents aux aides de l'ANAH, d'un montant de 660 446 €, sont inscrits au compte 4581 du Budget principal, ldc 82848,
- **De dire** que les crédits afférents aux aides à la rénovation énergétique de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, d'un montant de 43 000 €, sont inscrits au compte 20422 du Budget principal, ldc 75543,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024



Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : Délégation des aides à la pierre – Attribution des aides ANAH et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement

Logements situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin								
Identité du bénéficiaire	Qualité du bénéficiaire	Agence nationale de l'habitat			Le Cotentin			
		N° Dossier	Nature de l'aide	Montant de l'aide	N° Dossier	Nature de l'aide	Montant de l'aide	
L. OLIVIER	Propriétaire occupant				CAC_RHPR_2023_16	Rénovation globale (atteinte de l'étiquette C à minima et gain énergétique ≥ 55%)	3 000€	
D. LECONTE	Propriétaire occupant	050020302	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	32 000 €	CAC_RHPR_2024_67	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000 €	
D. GYORI	Propriétaire occupant	050020305	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	28 377 €	CAC_RHPR_2024_68	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€	
A. DELAPLANCHE	Propriétaire occupant	050020312	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	33 994 €	CAC_RHPR_2024_69	Aide complémentaire Anah – Rénovation globale (aide de base + sortie de passoire thermique)	5 000€	
S. DUHOUX	Propriétaire occupant	050020313	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	47 621€	CAC_RHPR_2024_70	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€	
F. DEMEULENAERE	Propriétaire occupant	050020316	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	58 652 €	CAC_RHPR_2024_71	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€	

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : Délégation des aides à la pierre – Attribution des aides ANAH et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en la communauté d'Agglomération des actions de la communauté d'Agglomération de la communauté de la co réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement

T. LEBLACHER	Propriétaire occupant	050020318	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	51 925 €	CAC_RHPR_2024_72	Aide complémentaire Anah – Rénovation globale (aide de base + sortie de passoire thermique)	5 000€
F. RENAULT	Propriétaire occupant	050020324	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	58 089 €	CAC_RHPR_2024_73	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
A. CROSSLEY	Propriétaire occupant	050020325	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	29 389 €	CAC_RHPR_2024_74	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000 €
C. BUTEL	Propriétaire occupant	050020326	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	47 496 €	CAC_RHPR_2024_75	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
M. DUBOIS	Propriétaire bailleur	050020327	Habiter Mieux + Prime sortie de passoire thermique	7 247 €	CAC_RHPR_2024_76	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
E. MELAIN	Propriétaire occupant	050020329	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	32 000 €	CAC_RHPR_2024_77	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000 €
D. CRETE	Propriétaire occupant	050020330	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	36 000 €	CAC_RHPR_2024_78	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€

Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 : Délégation des aides à la pierre – Attribution des aides ANAH et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en la communauté d'Agglomération des actions de la communauté d'Agglomération de la communauté de la co réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

A. GRUEL	Propriétaire occupant	050020331	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	32 200 €	CAC_RHPR_2024_79	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
M. LEFAUCONNIER	Propriétaire occupant	050020335	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	21 889 €	CAC_RHPR_2024_80	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000€
R. CHAMPS	Propriétaire occupant	050020336	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	63 000 €	CAC_RHPR_2024_81	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
S. HUBERT	Propriétaire occupant	050020342	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	48 567 €	CAC_RHPR_2024_82	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
D. LELOUTRE	Propriétaire occupant	050020343	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	32 000 €	CAC_RHPR_2024_83	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000€